

**MAIRIE DE
BESANÇON**



DP.25.00.A3

**Arrêté de la Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 27/08/2025

OBJET : Arrêté de délimitation du domaine public – Commune de Besançon – 5
chemin de Halage de Casaméne - Dossier VB ALI-25.124

La Maire de la ville de Besançon,

Vu la demande 20813 en date du 08/07/2025 par laquelle SARL BOFFY Pierre
Géomètres-Experts demande la délimitation du domaine public communal au droit
des propriétés :

Cadastrées : **DO n° 13**

Adressées à : **5 chemin de Halage de Casaméne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment,
l'article L3111-1 instituant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des biens du domaine
public,
Vu le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ainsi
que les articles L151-41 et L152-2 relatifs aux emplacements réservés,
Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La délimitation du domaine public communal au droit des parcelles
concernées est définie par la ligne rose, sur le croquis annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si
nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme.

Article 4 : le présent arrêté ne définit pas les limites foncières des parcelles
concernées.

Article 5 : La durée de validité du présent arrêté est d'un an à compter de sa date
de délivrance, dans le cas où aucune modification du domaine public
n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être
effectuée.



Article 6 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de l'arrêté.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune et dont copie sera notifiée au demandeur.

Besançon, le 27/08/2025,

Pour la Maire par délégation,

Laurent Desjardins
Service de la Topographie



Plan de délimitation du domaine public
Commune de BESANÇON
Chemin de Halage de Casamène
Alignement au droit de la parcelle
Section DO n° 13

Légende:

Application cadastrale
Parcelle cadastrale
Section cadastrale
Limite commune par bornage OGE
Alignement du domaine public

Pétitionnaire :

SARL BOFFY Pierre
Géomètre-Expert
6 rue du Tunnel
25000 BESANÇON

Date :	le 20 août 2025	Echelle :	1 / 200	N° de Dossier :	124-2025	N° de Rue :	771
Responsable du dossier :	M. MUNIER Franck	N° tel interne :	03 81 87 89 22 ou 03 81 87 89 23	Objet de la modification			
Date							

